

DEPARTEMENT DE L'AIN
REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION
5, Chemin du Tapey - Z.I d'Arlod
BELLEGARDE / VALSERINE
01200 VALSERHONE

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU SYNDICAL

N° 24B21

Séance du jeudi 21 novembre 2024

Président :

M. RONZON S.

Membres présents :

MME PHILIPPOT D.
MM. CHANEL M., GEORGES E., LAKS N., MUNIER D. et
SOULAT J.L.

Membres ayant donné procuration :

MME DUBARE M. à M. RONZON S.
M. DUJOURD'HUI G. à M. GEORGES E.

Membres absents excusés :

MME REMILLON R

Membres absents :

M. BOSSON J.F.

Membres en exercice :

11

Quorum :

6

Présents :

7

Votants :

9

Secrétaire de Séance :

M. MUNIER D.

Date de la convocation :

14 novembre 2024

Objet de la délibération :

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS -
REORGANISATION DES SERVICES COMMUNICATION ET
ANIMATION et VALORISATION MATIERE - CREATION D'UN
POSTE TEMPORAIRE D'ADJOINT ADMINISTRATIF SUR LE
POSTE D'ACCUEIL / ASSISTANTE DE DIRECTION**

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 3 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration de l'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu la délibération n° 24B14 du Bureau syndical en date du 27 juin 2024 portant dernière modification du tableau des effectifs, pour le remplacement du chef des quais de Haute Savoie ;

Vu la réorganisation des Services Communication et animation et Valorisation matière ;

Vu le retour au 1er novembre 2024 d'un agent du cadre d'emploi des adjoints administratifs à la suite de son congé parental sur le poste d'Accueil/Assistante de direction ;

Vu l'information donnée au Comité social territorial (CST) interne des 13 juin et 14 novembre 2024 ;

Considérant la nécessité de créer un poste temporaire pour d'occuper le poste de l'accueil et de permettre quelques semaines de tuilage entre les deux agents pendant la période du 1^{er} novembre 2024 au 31 décembre 2024 ;

Considérant les départs et non remplacements des postes de carrossier peintre au CTVM, et d'Adjointe Exploitation Collecte et Centre de tri d'une part, la baisse d'activité du service du fait de la reprise de la pré-collecte et de la collecte sélective par plusieurs intercommunalités adhérentes d'autre part, engendrant une nouvelle répartition des missions au sein des agents du service ;

Monsieur le Président demande au Bureau syndical :

- D'autoriser la création d'un poste temporaire d'un agent à temps complet au poste d'Accueil/Assistante de direction du 1^{er} novembre 2024 au 31 décembre 2024, et ce en modifiant ainsi le tableau des emplois ;

La rémunération de ce poste serait rattachée à l'échelle indiciaire des agents administratifs, majorée de l'Indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE), calculée sur la base du régime en vigueur au SIVALOR pour les agents exerçant ces fonctions ;

- D'actualiser le cadre d'emploi du Responsable technique Valorisation Matière ;
- De l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce recrutement, et à l'actualisation des postes.

Modification du tableau des effectifs - réorganisation des services Communication et animation et Valorisation matière
Création d'un poste temporaire d'adjoint administratif sur le poste d'accueil/assistante de direction

TABLEAU DES EFFECTIFS

Emplois	Nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant	Temps non complet
Service Ressources			
Juriste territorial	1	Cadre d'emplois : Attachés	
Directeur Ressources	1	Cadre d'emplois : Attachés - Rédacteurs	
Gestionnaire des marchés publics	1	Cadre d'emplois : Adjoint Administratifs	
Agent d'accueil / Assistant de direction	2	Cadre d'emplois : Adjoint Administratifs (dont 1 poste temporaire jusqu'au 31/12/2024)	
Agent comptable	1	Cadre d'emplois : Adjoint Administratifs	
Gestionnaire RH	1	Cadre d'emplois : Adjoint Administratifs	
	1	<u>Non affectés</u> Cadre d'emplois : Attachés	
Service Valorisation Énergétique / Transfert Service Communication et animation			
Directeur général des services	1	Emploi fonctionnel : Directeur général des services	
Directeur général des services adjoint	1	Emploi fonctionnel : Directeur général des services adjoint	
Directeur Valorisation énergétique Transfert	1	Cadre d'emplois : Ingénieurs	
Directeur de la Communication et de l'Animation	1	Cadre d'emplois : Attachés	
Responsable Transfert	1	Cadre d'emplois : Techniciens Territoriaux	
Technicien informatique	1	Cadre d'emplois : Rédacteurs - Techniciens	X
Conseiller en prévention des risques	1	Cadre d'emplois : Techniciens Territoriaux - Ingénieurs - Rédacteurs - Attachés	X
Assistante Administrative	1	Cadre d'emplois : Adjoint Administratif	
Assistante Administrative	1	Cadre d'emplois : Adjoint Administratif	
Chargé de prévention et Réduction des déchets	1	Cadre d'emplois : Animateurs	

Modification du tableau des effectifs - réorganisation des services Communication et animation et Valorisation matière
Création d'un poste temporaire d'adjoint administratif sur le poste d'accueil/assistante de direction

Animateurs du Tri	7	Cadre d'emplois : Adjoints d'animation (dont 2 postes temporaires jusqu'au 01/12/2024)
Guide de visite du CIEL	1	Cadre d'emplois : Adjoints techniques
Animateur du Compostage	1	Cadre d'emplois : Adjoints d'animation
Animateur du Compostage	1	Cadre d'emplois : Animateurs
Chef des Quais de transfert et de déchargement (Ain et Haute-Savoie)	4	Cadre d'emplois Adjoints Techniques et/ou Agents de maîtrise
Chauffeurs polyvalents	1 15	Cadre d'emplois : Agents de Maîtrise Cadre d'emplois : Adjoints Techniques
Responsable maintenance atelier	1	Cadre d'emplois : Adjoints Techniques
Soudeur polyvalent	1	Cadre d'emplois : Adjoints Techniques
Chargé de communication	1	Cadre d'emplois : Rédacteurs
	1	<u>Non affectés</u> Cadre d'emplois : Adjoint administratif
	1	Cadre d'emplois : Adjoint technique
	1	Cadre d'emplois : Administrateurs et/ou Attachés
Service Valorisation matière		
Directeur Valorisation matière	1	Cadre d'emplois : Ingénieur
Responsable technique Valorisation matière	1	Cadre d'emplois : Technicien
Chauffeur polyvalent	1	Cadre d'emplois : Adjoints Techniques
Agents techniques polyvalents	3	Cadre d'emplois : Adjoints Techniques
	2	<u>Non affectés</u> Cadre d'emplois : Techniciens
	1	Cadre d'emplois : Adjoints administratifs
	5	Cadre d'emplois : Agents de Maîtrise/Adjoints Techniques

Evolutions du tableau depuis sa dernière mise à jour : délibération n°24B14 du Bureau syndical en date du 27 juin 2024

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20280206-28B02-DE
Date de réception préfecture : 11/02/2028

LE BUREAU SYNDICAL,
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

AUTORISE la création d'un poste temporaire d'un agent à temps complet au poste d'Accueil/Assistante de direction du 1^{er} novembre 2024 au 31 décembre 2024, et ce en modifiant le tableau des emplois, comme exposé ci-dessus ;

DECIDE que la rémunération de ce poste est rattachée à l'échelle indiciaire des agents administratifs, majorée de l'Indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE), calculée sur la base du régime en vigueur au SIVALOR pour les agents exerçant ces fonctions ;

D'ACTUALISER le cadre d'emploi du Responsable technique Valorisation matière ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce recrutement et à l'actualisation des postes.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS et AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR
Serge RONZON



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SIVALOR dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse du Président du SIVALOR, si un recours gracieux a été préalablement déposé.